


Une alternative au système capitaliste

 laplumedauphine.fr/2014/12/23/une-alternative-au-systeme-capitaliste/

Pierre-Hernan Rojas

1) En quoi le salaire à vie conduit-il à une suppression du marché de l'emploi ?

L'emploi est une institution proprement capitaliste. C'est la classe dirigeante, les propriétaires des outils de travail, les prêteurs de fonds qui sont considérés comme producteurs de la valeur et non les travailleurs. Pour être reconnus comme producteurs de la valeur, nous sommes obligés, avec un CV, d'objectiver une partie de nous-mêmes sous forme de marchandise sur le marché de l'emploi dans l'espoir qu'un propriétaire nous embauche. Dans la logique d'une entreprise capitaliste, c'est le poste qui est payé, pas le salarié lui-même. Le salaire est un attribut de l'emploi et non de la personne. L'incertitude du marché du travail permet de maîtriser la population. À partir du moment où le salaire est l'attribut de la personne, le salarié peut changer d'emploi et d'entreprise tout en gardant son salaire : cette sûreté va augmenter les mobilités. Le marché du travail fragilise en permanence les individus en leur rappelant qu'ils sont des demandeurs alors qu'en réalité, ils sont les seuls à produire de la valeur.

Il n'y aura donc plus de marché de l'emploi sur lequel on décidera si l'individu sera payé ou non. L'individu est payé car il a un droit politique irrévocable, qui est un attribut de sa personne : on passera du déni de la production de valeur par les personnes à une citoyenneté qui affirme que les personnes sont productrices de la valeur et qu'elles doivent en être, ensemble, souveraines. Cette proposition pousse plus loin un « déjà-là ». Par exemple, les fonctionnaires ont un salaire à vie, ils ne relèvent pas du marché de l'emploi. Un fonctionnaire est payé pour son grade, attaché à sa personne, pas pour son poste. Il n'a pas, comme dans le privé d'employeur qui décide de la valeur économique ou non, en payant un poste. Chez les fonctionnaires, il y a une mobilité du travail libérée de la soumission au marché du travail. Tous ceux qui travaillent doivent bénéficier d'un tel salaire à vie.

2) Vous expliquez vouloir assurer un salaire à vie en fonction des qualifications personnelles : comment mesurez-vous le niveau de ces qualifications ?

Déjà dans la fonction publique, on passe d'un grade à l'autre en passant des épreuves dont les critères ont été délibérés. S'il y a par exemple quatre niveaux de qualification (et donc une fourchette des salaires de 1 à 4, de 1500 à 6000 euros par ex), l'épreuve de qualification consiste à évaluer l'activité des 5, 10 dernières années. Qui évalue ? Dans la fonction publique universitaire par exemple, c'est un collectif d'élus nationaux, le conseil national des universités constitué d'un ensemble de pairs qui examine des dossiers selon 3 critères : la recherche, l'enseignement et la contribution à la vie des établissements par lesquels on est passé. L'évaluation dépendra du type de travail concret. Un autre exemple est le garçon coiffeur qui passe une épreuve de validation des acquis de l'expérience : on lui demande de faire une coupe, de répondre à certaines questions sur les produits de la coiffure, et on teste également sa capacité à comprendre la comptabilité privée pour pouvoir être ensuite responsable d'un salon. D'une manière générale, on a déjà beaucoup d'expérience en matière de qualification, mais il s'agit des postes de travail. Les critères

qu'utilisent les conventions collectives pour qualifier des postes pourront être transposés à la qualification des personnes : responsabilité, sécurité globale du procès du travail, pénibilité, niveau de diplôme requis.

3) La fin du marché de l'emploi signifie-t-elle la fin de la violence dans les rapports de production ?

La violence est inhérente à la production. La production a deux volets : la production de valeur d'usage (l'ensemble des biens et services) qui renvoie au travail concret et fait l'objet d'un certain consensus, et la production de valeur économique, et c'est ici qu'il y a violence. Car la valeur économique n'est pas attribuée à toutes les productions. Ce sont les rapports sociaux qui décident si telle ou telle activité a non seulement une valeur d'usage mais aussi une valeur économique. Pourquoi est-ce que si je suis professeur d'université à diplômes gratuits je suis considéré comme non productif alors que si j'enseigne dans des établissements qui vendent leur diplôme je suis réputé productif ? La valeur économique a un fondement exclusivement politique. Dans le capitalisme par exemple, seules les activités menées par des personnes qui se sont rendues sur le marché du travail et qui produisent des marchandises mettant en valeur le capital de propriétaires ou de prêteurs sont réputées productives. Même s'il s'agit de conditionner du Mediator ou d'enseigner les mathématiques financières, activités hautement nocives du point de vue de la valeur d'usage.

Même si nous nous débarrassons de la propriété lucrative et de la fonction d'employeur par la généralisation du salaire à vie et de la propriété d'usage des outils de travail, la violence économique sera réduite mais perdurera. La violence capitaliste aura disparu, ce qui n'est pas rien quand on sait les dégâts anthropologiques et écologiques du marché du travail ou de la production de valeur pour l'actionnaire, mais la violence persistera dans le fait d'attribuer plus de qualification à une personne qu'à une autre. Ceux qui produiront avec une qualification supérieure ponctionneront une partie de la valeur produite par ceux dont la qualification est inférieure. Les critères de qualification ou encore les jurys de qualification seront des terrains de violence sociale qu'il faudra réguler. Mais comme la violence des rapports sociaux est inhérente à la production, il faut absolument que les sociétés aient des institutions de gestion de cette violence. Prétendre la supprimer d'un coup de baguette magique, par le salaire unique par exemple, est un rêve mortifère. Pour que le déplacement de la lutte de classes, d'une dichotomie opposant les propriétaires des moyens de production et les demandeurs d'emplois à une dichotomie fondée sur les niveaux de qualification de salariés copropriétaires des entreprises, garde sa capacité d'expression et de résolution de la violence de la production, le caractère politique de la hiérarchie des qualifications, politique au sens de fruit de rapports sociaux, doit être constant. Les critères de mesure, de composition des jurys, etc., ne devront pas être essentialistes, naturalisés, mais devront être en permanence questionnés. C'est une des raisons pour laquelle je suis contre l'idée que le niveau de salaire doit être décidé par le niveau du diplôme. C'est une façon de naturaliser la violence sociale en la fondant sur la méritocratie scolaire, alors qu'il faut au contraire la maintenir en permanence ouverte pour qu'on puisse en permanence changer les critères de qualification.

4) Dans un précédent entretien le 9 janvier 2014 au journal Bastamag.net, vous dites « vouloir mettre fin au chantage de l'emploi », aux méthodes de gestion capitaliste, à la dictature du temps de travail et au travail contraint. Ne pensez-vous pas que votre

modèle aboutirait à des effets inverses : une trappe à inactivité et un rejet des métiers « ingrats » ?

La liberté que donne le salaire à vie et donc la suppression du marché de l'emploi est incroyable. Par exemple, je n'ai jamais été soumis à la pression du marché de l'emploi en tant que fonctionnaire et c'est pour cela que j'ai pu initier des programmes de recherche alternatifs. J'ai pu dire ce que j'avais à dire sans craindre aucun effet sur mon salaire. Cette pression qu'est le chantage à l'emploi, que j'estime perverse et contre-productive, provoque des situations dans lesquelles les individus ne font pas ce dont ils ont envie, ou alors leurs capacités sont sous-utilisées. Se libérer de ce chantage-là ne signifie pas se libérer de toute pression. Pour rentrer dans le collectif qui nous intéresse, il faudra convaincre ce collectif. Encore faut-il passer les qualifications ou être élu sur un poste. Mais cette pression est positive, car elle existe parallèlement à un salaire qui n'a aucun risque de disparaître. La pression est uniquement liée au fait de rester ou non dans un collectif, et non liée à la sauvegarde d'un salaire de subsistance.

La question plus générale que vous posez est la suivante: dès lors qu'il n'y a plus de marché du travail allocataire de « forces de travail », comment les ambitions individuelles correspondent-elles aux besoins collectifs ? Commençons par la question des métiers ingrats indispensables. Il y a plusieurs niveaux de réponse. Premièrement, les enquêtes de sociologie du travail montrent un rapport différent au travail ingrat des travailleurs que celui qu'on pense être. Faisons attention à une forme d'ethnocentrisme, il y a bien des métiers que nous considérons ingrats qui ne sont pas considérés comme tels par ceux qui les exercent. Ils aiment leur travail concret, entre autres parce qu'ils ont une conscience de son utilité sociale. Eventuellement, ils aiment leur environnement de travail, c'est-à-dire le collectif dans lequel ils sont. Ce qu'ils peuvent ne pas aimer c'est leur salaire, les horaires, c'est-à-dire l'emploi et non pas le travail ! On peut aimer son travail et détester son emploi. Et à partir du moment où vous supprimez l'emploi, vous changez complètement le rapport au travail.

Le service civique pourrait également régler ce problème de nécessité d'effectuer les métiers ingrats. A partir du moment où l'économie c'est "nous" : nous sommes souverains de la valeur économique, nous sommes propriétaires d'usage de l'outil de travail, c'est nous qui investissons, c'est nous qui maîtrisons la création monétaire en nous débarrassant du crédit, dès lors, il y a toute une éducation à la responsabilité à réaliser dès l'enfance, qui va rendre possible un service civique découlant de la conscience que certaines tâches doivent être faites pour ne pas mettre en péril toute l'économie. Cependant, le service civique n'est pas une réponse pour des métiers de haute technicité. Là, c'est la labilité des trajectoires et des arbitrages par chacun dans l'usage de son temps qui jouera : celui qui aura passé une partie de son temps dans des tâches ou à des horaires peu valorisés pourra par exemple bénéficier d'un passage plus rapide à la qualification supérieure.

Sur la question générale de la coordination des activités, je renvoie aux longs développements que j'y consacre dans *Emanciper le travail*. Deux mots simplement. Premièrement, l'allocation marchande demeure : l'urgente suppression du marché du travail et du marché des capitaux n'entraîne pas la suppression des marchés des biens et des services. Il faut étendre la gratuité, aujourd'hui conquise (non sans bataille permanente) pour l'école ou la santé et partiellement la culture, au logement, aux transports de proximité ou aux premières consommations d'eau ou d'énergie, mais

l'allocation marchande, si elle est débarrassée de la pratique capitaliste de la valeur, est performante pour beaucoup des autres biens et services. Donc du point de vue de l'allocation des travailleurs, si l'individu veut produire quelque chose, encore faut-il que sa production trouve un débouché, ce qui va forcément mener à des choix. Ce n'est plus le besoin de subsistance qui va déterminer le choix de production et de métier, mais la reconnaissance sociale de l'activité choisie qui satisfera des besoins existants.

Deuxièmement, la coordination va résulter des divergences d'intérêts entre les entreprises, les caisses d'investissement, de salaires ou de gratuité, les jurys de qualification : autant d'institutions indépendantes dont le conflit assurera la démocratie économique. Je crois à la pertinence, dans l'ordre économique, des considérations de Montesquieu dans l'ordre politique.

5) Justement, l'allocation des ressources des caisses d'investissement se ferait via les décisions des salariés (copropriétaires d'usage) et des usagers. Concrètement, comment seraient-elles prises ?

Aujourd'hui, l'allocation de l'investissement est totalement dépendante du rendement financier attendu ; cette logique est relativement déconnectée de ce qui est produit, de sa valeur d'usage, de son importance dans l'espace considéré. Ces éléments retrouveront toute leur place quand les choix d'investissement ne seront plus parasités par la rentabilité attendue des prêteurs. L'investissement va être de la subvention : il n'y aura pas de crédit. Son allocation se fera en fonction de l'intérêt du territoire, et on aura des caisses territoriales pour une part importante. Il y aura des caisses nationales pour les investissements dans les réseaux énergétiques, de transport ou de communication. Avec les accords internationaux liés à la division du travail, les choix d'investissement se feront donc en fonction du bassin territorial, du type d'activités, des synergies déployées entre les différents acteurs locaux. Je pense que les critères seront pour une part les mêmes qu'aujourd'hui : la viabilité et l'intérêt de ce qui est produit sauf qu'on se sera débarrassé de la logique actionnariale de mise en valeur des ressources.

Le choix d'investissement peut se faire à deux niveaux. Il faut tout d'abord de l'autofinancement, comme aujourd'hui. En affectant une portion de la valeur ajoutée pour l'autofinancement aux copropriétaires d'usage de l'entreprise (les salariés au premier chef, mais aussi les ayants-droit comme les fournisseurs, clients, élus, ... tous décidant mais ne tirant aucun revenu de la propriété), on reconnaît aux intéressés leur capacité d'allouer les ressources de la meilleure façon possible. Cependant, vous ne pouvez pas financer tout l'investissement d'une entreprise sur les seuls flux courants de sa VA. En cas de gros investissement, il faut compléter grâce aux caisses qui mutualisent l'ensemble de la VA à une échelle suffisante. Supposons que nous décidions d'affecter à l'investissement 30% du PIB (contre 20% seulement aujourd'hui) soit 600 milliards, dont la moitié par autofinancement. Les caisses disposeraient donc de 300 milliards. Supposons qu'elles considèrent que les projets qui leur sont soumis sont intéressants à hauteur de 400 milliards : elles subventionneront ces projets en créant de la monnaie à hauteur de 100 milliards. Leur gestion sera le fait des travailleurs sur le modèle de la sécurité sociale. De 1945 à 1960, la sécurité sociale était gérée par des caisses dirigées par les salariés élus tous les 5 ans. Ces salariés ont géré l'équivalent du budget de l'État pendant 15 ans, en élisant les directeurs de caisses via le conseil d'administration, lui-même constitué d'élus. Nous avons ici une expérience sociale inédite, extrêmement intéressante que nous

pouvons déployer pour gérer les caisses d'investissement.

6) Comment envisagez-vous la transition entre le modèle actuel et la société de la « pratique salariale de la valeur » que vous prônez ?

La transition est déjà en route et ce, depuis 1945. Quand est créé le statut de la fonction publique, c'est-à-dire qu'est reconnu que des individus qui n'ont pas d'employeur produisent de la valeur, c'est la logique du capital qui est subvertie. Il en est de même lorsqu'est inventée la cotisation sociale qui déconnecte le droit au salaire à l'emploi. À la fin des années 40, la moitié du salaire d'une famille ouvrière est constituée des allocations familiales : c'est du salaire, payé par les employeurs, mais qui ne correspond pas à de l'emploi. On reconnaît de la valeur économique à l'activité des parents alors même qu'ils ne travaillent pas au sens capitaliste du terme. Le conflit, énorme, sur les retraites relève du même enjeu. La retraite est-elle un salaire ? Je le répète, ce sont les rapports sociaux qui déterminent si ce que l'on fait est productif ou non. Si est instituée une pension de retraite comme salaire à vie, vous commencez à changer la définition et la pratique de la valeur économique : vous attribuez de la valeur à l'activité des retraités. La transition a déjà commencé. Je ne suis pas le prédicateur de l'avenir : je suis un historien de la sécurité sociale. Je ne suis pas un réformateur social qui annonce ce qui va se passer. J'ai fait un travail diachronique, de longue haleine avec des comparaisons internationales sur la sécurité sociale et j'en tire des possibles pour demain mais à partir du réel (la fonction publique, la cotisation sociale qui reconnaît la valeur produite par les parents, les retraités, les fonctionnaires ou libéraux conventionnés de santé, etc). Je n'ai pas un projet de ce qu'il faut faire, j'ai un projet de ce que l'on peut faire. Les propositions des opposants aux réformateurs (les économistes atterrés, ATTAC, etc.) sont très en-dessous de ce qui pourrait être fait si nous étions fidèles aux institutions initiées en 1945 en les poussant plus loin.

7) Votre alternative au Capitalisme peut-elle surmonter les défis d'une économie-monde ? Quid du statut des travailleurs et des investisseurs étrangers ?

Est-ce qu'on a besoin de capitaux qui viendraient de l'étranger ? Globalement, la balance des capitaux en France est relativement égale à 0. Cela ne me paraît pas un problème majeur au sens où elle n'est pas structurellement déséquilibrée. Actuellement, les investissements en France sont de 400 milliards. Nous produisons cette valeur chaque année, nous n'avons pas besoin d'aller chercher une source de financement à l'extérieur. Les profits sont de 700 milliards ce qui suppose que 300 milliards ne sont pas réinvestis. On peut tout à fait affecter davantage à l'investissement. Pour moi, il n'y a pas de problème macroéconomique d'appel aux capitaux étrangers. Bien sûr, les demandes d'investissements vont excéder les recettes des caisses d'investissement ; ces dernières créeront de la monnaie. Il n'y a pas besoin pour cela de la créer par crédit. On subventionne par création monétaire une partie des demandes d'investissement et on fait le pari que cet investissement va générer de la valeur correspondant à la création monétaire. Toute création monétaire repose sur ce pari, nul besoin de crédit pour cela. Concernant la circulation des travailleurs, c'est une vraie question qui renvoie au lien à mon sens nécessaire entre résidence et production de la valeur, et donc perception du salaire. Cela se pose pour les retraités qui iraient passer leur retraite à Agadir par exemple. Puisqu'ils ne contribuent pas à la production de valeur en France, doivent-ils percevoir un salaire à vie depuis la France ? C'est au Maroc de financer leur pension. Une personne qui part à l'étranger pour un temps limité continue bien sûr à percevoir son salaire au titre de

conventions internationales, mais pour celle qui quitte définitivement le territoire, j'ai tendance à répondre que non. La qualification est un droit du sol. Ce qui signifie que ceux qui arrivent ont automatiquement le 1er niveau de qualification et, par épreuve, un niveau supérieur, passé par exemple un temps de stage pendant lequel ils continuent à percevoir leur salaire de leur pays d'origine.